

Quasi-statuts « Agences de l'eau » et « Environnement », enfin revalorisés ?

Après tant d'années de revendications légitimes par le Sne-FSU, le 09 avril, a **ENFIN** eu lieu une même réunion au ministère sur le quasi-statut Agences de l'eau (QSAE) et celui des établissements publics de l'Environnement (QSE).

L'Administration y travaille depuis un an. Vos représentant-es (RP) viennent seulement d'être associé-es et l'Administration ne prévoit que 2 réunions en à peine 1 mois !

En plus de contraindre le *tempo*, l'Administration impose le contenu :

- **annulation pure et simple du régime indemnitaire du QSAE, sans consultation préalable ;**
- **revalorisation basée uniquement sur le régime indemnitaire et favorisant les plus hauts régimes ;**
- **aucune garantie écrite à ce stade d'une revalorisation suffisante et pour chacun·e.** C'est une revalorisation globale, moyennée qui nous a été présentée. Nous manquons de chiffres sur les populations d'agent·es et de projections précises. Les moyennes de gains possibles donnent l'illusion d'une revalorisation, car y sont incluses, à tort, la sujétion (réservée à certains postes uniquement) et la part variable (prime au mérite, variable, comme son nom l'indique, parfois égale à 0 dans certains établissements publics). Sur cette base, nos premiers calculs montrent des revalorisations nulles ou quasi, voire négatives. L'Administration répond : « aucun perdant ». **Nous n'accepterons pas autre chose que : « tou·tes gagnant·es et pas qu'un peu ! ».**

- **les modifications statutaires pourraient améliorer le QSE, mais, comme le reconnaît l'Administration, elles bénéficieront aux nouvelles recrues et non "au stock" d'agent·es en poste.**

Une **2^{ème} réunion de travail doit avoir lieu en mai : ce ne peut pas être la dernière** et il faut nous fournir rapidement tout le projet pour que les agent·es sachent et que les RP puissent se positionner !

[Retrouvez notre déclaration liminaire dans ce flash](#)

[Testez le gain supposé de rémunération](#) ☞ C'est [ICI](#).

La FSU Écologie dénonce

Les décisions unilatérales et la préparation en *catimini* par l'Administration, le mode « chambre d'enregistrement » : les RP ne seront pas de simples spectateur·rices !

- ☞ L'absence de réexamen de l'indiciaire (échelons terminaux supplémentaires et amplitudes indiciaires),
- ☞ Le détricotage du régime indemnitaire (RI) du QSAE dont la perte de la performance collective au profit de la prime au mérite, la transformation de tout le RI en euros constants,
- ☞ Des propositions bien en-deçà de l'inflation subie, sans aucune revalorisation salariale (20 ans pour le QSAE !), une stagnation des carrières (indiciaire, niveau ou catégorie) déjà mal reclassées dès le départ.

La FSU Écologie revendique

L'ouverture d'une véritable négociation et la mise en place d'un comité de suivi,

Un gain mensuel réel et suffisant pour chaque agent·e (part fixe), hors sujétion et part variable, notamment pour les personnels d'application et particulièrement lésés dans les propositions,

- ☞ Un RI en %^{agc} de l'indiciaire et non en € constants,
- ☞ La généralisation d'une prime collective de réussite et l'ajout de la prime « 2 jours Barnier » (QSAE),
- ☞ La dynamisation des carrières des agents entrants et en poste : taux pro/pro rehaussés avec effet rattrapage sur 2 ans au moins, reprise de l'ancienneté, révision de l'indiciaire, des dispositifs de recrutement interne dans la catégorie supérieure,
- ☞ L'amélioration des conditions statutaires : calcul ancienneté, accès à la catégorie supérieure,...
- ☞ La prime de risques pour toutes les catégories (missions de police) et sa réévaluation,
- ☞ La résolution des cas « anormaux ». Exemple agent·es sur missions B employé·es en catégorie C.

Réunion QSE – QSAE

Déclaration liminaire

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs, Cher-es camarades,

Nous avons fini par croire que cette 1^{ère} réunion n'aurait pas lieu même si ce sujet a été inscrit aux deux derniers agendas sociaux. Nous voici donc enfin réuni-es pour aborder le sujet épineux du quasi-statut environnement et de celui des agences de l'eau.

Mais une réunion tant attendue en l'absence de la Directrice des ressources humaines nous interroge fortement sur l'avenir des discussions. Madame la Directrice adjointe avez-vous un mandat pour accepter nos propositions ou vous contenterez vous d'uniquement transmettre nos demandes ?

Les agent-es des agences de l'eau et de l'OFB, ainsi que celles et ceux des parcs nationaux, du Conservatoire du Littoral et du Marais Poitevin, ont attendu de nombreuses années sans révision de leurs grilles indiciaires. Pour les personnels des agences de l'eau, cela représente presque 20 ans d'attente, tandis que pour ceux de l'OFB et des autres établissements, c'est une dizaine d'années.

Pour beaucoup, cela signifie des carrières figées avec des opportunités de promotion très limitées. Les agentes et agents attendent une reconnaissance de leurs compétences et de leur engagement dans la transition écologique, et espèrent que l'ouverture actuelle permettra des améliorations concrètes et durables.

Il est essentiel de ne pas se contenter de mesures superficielles mais d'avoir une véritable ambition avec une reprise d'ancienneté digne de ce nom, des taux de promotion équivalents à ceux des fonctionnaires et la reconnaissance des risques.

Nous espérons qu'après tout ce temps de réflexion, vous nous proposeriez des avancées significatives.

Hélas, aujourd'hui, même si une fenêtre s'ouvre, vous proposez une unique revalorisation de l'indemnitaire et en aucun cas une revalorisation de l'indiciaire. Ce qui ne peut nous convenir vous en conviendrez.

De plus, votre proposition prévoit de fondre l'indemnitaire du quasi-statut agences de l'eau sur l'indemnitaire du quasi-statut environnement. Ce qui est sans conteste un recul sans précédent. En effet, l'indemnitaire du quasi-statut agences de l'eau évolue avec l'indiciaire contrairement au quasi-statut environnement qui est calculé en euros constants.

La FSU Ecologie a toujours dénoncé l'indigence du quasi-statut Environnement. Vous comprendrez notre prudence face aux premières propositions qui nous sont faites aujourd'hui.

Au-delà de cette première proposition qui pourrait permettre une amélioration immédiate/rapide, quid de l'avenir et des autres améliorations attendues ?

Nous vous rappelons que ces agentes et ces agents restent engagés chaque jour malgré les coups portés à leur travail, particulièrement ces temps-ci.

Elles et ils ont droit :

- à l'égalité de traitement pour un travail égal aux fonctionnaires comme la Cour de justice de l'Union européenne l'affirme ;
- à un véritable déroulement de carrière.

Les établissements ont besoin :

- d'un climat social apaisé dans les équipes avec des personnels de différents statuts ;
- de redorer leur image que certain-es se chargent de dégrader ;
- de reprendre pied pour attirer et garder.

Il n'est donc pas possible que vous vous contentiez de la seule revalorisation de l'indemnitaire pour ces agent-es et ces établissements publics. Il faut de L'AMBITION ! La revalorisation de l'indiciaire, des taux de promotion dignes, une reprise d'ancienneté correcte et des embauches directement en CDI, ce sont des priorités pour la FSU Ecologie.

La FSU Ecologie demande l'ouverture formelle de négociations qui permettront de revaloriser ces quasi-statut de manière significative. Ces négociations permettront aussi d'établir un véritable dialogue social pour la reconnaissance des personnels sous ces quasi-statuts qui œuvrent chaque jour pour le maintien de la biodiversité et pour un service public de qualité.

Mais il faudra aussi veiller à nous communiquer toutes les informations nécessaires à la négociation, informations que nous vous avons demandées à plusieurs reprises.

Le manque de transparence de la part de certains établissements publics concernés n'est pas acceptable. Nous vous demandons donc de disposer de données précises en termes d'effectifs et de répartition des catégories et des niveaux pour les réunions à venir.

Nous reviendrons en détails sur les points techniques au cours de la réunion sachant que notre priorité reste la défense du service public et de ces agentes et agents. Tous et toutes méritent la reconnaissance pour leur dévouement à l'intérêt général, particulièrement dans notre ministère qui concerne l'habitabilité de notre écosystème.

Je vous remercie de votre attention.

Sans rien enlever à l'énergie qu'elle déploie, historiquement, à défendre tou·tes les agent-es dont les agent-es contractuel·les et les quasi-statuts,

**La FSU ÉCOLOGIE rappelle qu'elle REVENDIQUE LA TITULARISATION DE TOU·TES LES AGENT·ES chargé·es d'une mission de SERVICE PUBLIC.
La contractualisation devrait être l'exception.**

La FSU ÉCOLOGIE dénonce toujours la loi de Transformation de la Fonction publique et son application, inégalitaire et illégale à l'égard des fonctionnaires, que nombre d'établissements publics écartent lors des recrutements.

FSU Ecologie / Sne-FSU
22 rue Malmaison - 93170 Bagnolet
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37